

DÉPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ



Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 27

**N°17 - Le printemps de
Duconténia –
Dukonteniako primadera :
approbation du règlement,
de la composition du jury
et de la fixation des prix**

Rapporteur : Laurence
Ledesma, 8ème adjoint

PUBLIE SUR LE SITE INTERNET
DE LA VILLE LE

20 AVR. 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS

Séance du 7 avril 2023 à 18 heures

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.

Présents :

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3^{ème} adjoint
Nathalie Morice, 4^{ème} adjoint
Eric Soreau, 5^{ème} adjoint
Christine Duhart, 6^{ème} adjoint
Guillaume Colas, 7^{ème} adjoint
Laurence Ledesma, 8^{ème} adjoint
Jean-Luc Casteret, 9^{ème} adjoint

Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Delphine de Torregrosa, Thomas Ruspil, Guillaume Boivin, Béatrice Chauffard, Loïc Jouenne, Pascale Fossecave, Benjamin Marcille, Monique Labattut, Bruno Garraialde, Manuel de Lara, Isabelle Tinaud-Nouvian, Nicolas Charrier, Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, Hugo Maillos, conseillers municipaux en exercice.

Pouvoirs :

- Patricia Arribas-Olano, 2ème adjoint, à Jean-François Irigoyen, maire
- Serge Peyrelongue, conseiller municipal, à Bruno Garraialde, conseiller municipal
- Christine Gonzalo, conseillère municipale, à Béatrice Chauffard, conseillère municipale
- Sylvie Dargains, conseillère municipale, à Thomas Ruspil, conseiller municipal délégué
- Gaëlle Lapix, conseillère municipale, à Manuel de Lara, conseiller municipal

Absents : Noémie Troubat, conseillère municipale

Date de la convocation : 31 mars 2023

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Thomas Ruspil a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées.

N°17 – CULTURE

Le printemps de Duconténia – Dukonteniako primadera : approbation du règlement, de la composition du jury et de la fixation des prix

Mme Ledesma, adjointe, expose :

Depuis 2013, la ville de Saint-Jean-de-Luz organise une exposition-concours de peinture intitulée successivement le « Salon des Indépendants », puis le « Salon Duconténia de la peinture ».

Pour cette 10^{ème} année, la ville souhaite renouveler l'organisation de cette exposition-concours en la renommant « Le printemps de Duconténia – Dukonteniako primadera » et en l'ouvrant aux disciplines suivantes : peinture, sculpture et photographie.

Il a été élaboré un règlement afin de fixer toutes les modalités d'organisation et les conditions de participation à l'évènement (annexe). Chaque année, la commune diffusera ce règlement actualisé et un bulletin de participation.

La sélection des œuvres exposées et le palmarès du concours sont confiés à un jury composé de la manière suivante :

- un président du jury professionnel du monde de l'art ;
- une personnalité qualifiée de chaque discipline exposée ;
- un élu représentant la ville de Saint-Jean-de-Luz.

Un prix sera remis par discipline :

- Prix de Peinture : 1 000€
- Prix de Sculpture : 1 000€
- Prix de Photographie : 1 000€

Un prix spécial sera remis à un autre candidat d'une des 3 disciplines :

- Prix du Printemps : 500€

Le prix du Printemps n'est pas cumulatif avec les premiers prix.

Les crédits afférents sont prévus au budget primitif 2023.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver le règlement de la manifestation « Le printemps de Duconténia – Dukonteniako primadera » (annexe),
- D'approuver la composition du jury comme indiqué ci-avant avec les propositions suivantes pour l'élu représentant la ville de Saint-Jean-de-Luz :
 - titulaire : Laurence Ledesma
 - suppléant : Pello Etcheverry
- D'approuver la création des 4 prix alloués par le jury et les montants suivants :
 - Prix de Peinture : 1 000€
 - Prix de Sculpture : 1 000€
 - Prix de Photographie : 1 000€
 - Prix du printemps : 500€

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « Culture, patrimoine, traditions et langue basque » du 15 mars 2023,
- Approuve le règlement de la manifestation « Le printemps de Duconténia – Dukonteniako primadera » (annexe),
- Approuve la composition du jury comme indiqué ci-avant avec les propositions suivantes pour l'élu représentant la ville de Saint-Jean-de-Luz :
 - titulaire : Laurence Ledesma
 - suppléant : Pello Etcheverry
- Approuve la création des 4 prix alloués par le jury et les montants suivants :
 - Prix de Peinture : 1 000€
 - Prix de Sculpture : 1 000€
 - Prix de Photographie : 1 000€
 - Prix du printemps : 500€

Adopté à l'unanimité

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Irigoyen

